

## Décision n°2017/P/06 du 21 février 2017

La présidente du Centre national du cinéma et de l'image animée,

Vu le code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 212-19 à L. 212-26, L. 213-5 et L. 421-1 et les articles R. 212-17 à R. 212-43 du code du cinéma et de l'image animée ;

Vu l'accord sur les engagements de programmation et les engagements de diffusion signés par les organisations professionnelles le 13 mai 2016 ;

Vu les observations formulées par le Médiateur du cinéma dans son avis du 18 novembre 2016 à l'égard des propositions d'engagements de programmation formulées par la société NORD OUEST EXPLOITATION CINEMAS pour la période allant de 2016 à 2018 ;

Vu la proposition d'engagement de programmation formulé par la société NORD OUEST EXPLOITATION CINEMAS dans son courrier du 17 octobre 2016, complété par le courrier du 7 février 2017 adressé à la Présidente du Centre National du Cinéma et de l'image animée,

\*\*\*\*\*

Considérant que l'accord sur les engagements de programmation signé le 13 mai 2016 à Cannes a fixé un nouveau cadre général, s'insérant dans le dispositif législatif et réglementaire applicable, pour l'application des engagements de programmation ; que cet accord vise à améliorer la diffusion des films en salles de spectacles cinématographiques, permettant de veiller à la diffusion d'une diversité d'œuvres cinématographiques et d'en améliorer globalement les conditions d'expositions en salles ; que l'entente de programmation NORD OUEST EXPLOITATION CINEMAS a souscrit des engagements qui correspondent aux différents points soulevés dans cet accord qui s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article R. 212-31 du code du cinéma et de l'image animée susvisé ;

Considérant que l'entente de programmation NORD OUEST EXPLOITATION CINEMAS répond aux conditions prévues aux articles R. 212-17 à R. 212-21 du code du cinéma et de l'image animée en ce qui concerne sa structure, sa composition, son organisation et son fonctionnement ;

Considérant que l'entente de programmation NORD OUEST EXPLOITATION CINEMAS, est tenue, au titre du 1° de l'article R. 212-30 du code susvisé, de souscrire des engagements de programmation ;

Considérant que l'entente de programmation NORD OUEST EXPLOITATION CINEMAS programme 30 établissements regroupant 68 écrans dont un établissement de type « multiplexe », classé art et essai, en situation de monopole sur l'agglomération de Chaumont ; qu'elle programme 18 établissements de type « mono-écran », 9 établissements de 2 à 4 écrans, ainsi qu'un établissement de 7 écrans à Rouen et un établissement de 5 écrans à Elbeuf ;

Considérant que 90 % des établissements du groupement relève de la petite exploitation ; que 19 de ces établissements actifs en 2015 disposent du classement art et essai ;

Considérant qu'en 2015, 4 des établissements de l'entente de programmation NORD OUEST EXPLOITATION CINEMAS se trouvent dans l'agglomération de Rouen et représentent 10.6% des entrées de l'agglomération ; que, sur 30 établissements, seulement 3 se trouvent dans des communes de plus de 20 000 habitants ;

Considérant qu'en matière de limitation de la diffusion simultanée d'une ou plusieurs œuvres cinématographiques au sein d'un même établissement comprenant plus de 6 écrans, l'entente de programmation NORD OUEST EXPLOITATION CINEMAS s'engage à ce que la multidiffusion d'un film ou de plusieurs films ne puissent se faire sans l'accord préalable des distributeurs concernés ; qu'il en est de même pour la déprogrammation d'un film qui n'est pas autorisée, en cours d'exploitation, sans

l'accord préalable du distributeur concerné ; qu'un film est considéré comme multidiffusé lorsque les séances dédiées à celui-ci se chevauchent de plus du tiers de la durée totale de la séance ;

Considérant que l'entente s'engage à ne pas consacrer plus de 2 écrans de son établissement « A L'AFFICHE » (8 salles) à Chaumont, à un seul film multidiffusé et un maximum de 4 écrans à plusieurs films multidiffusés, indépendamment de sa version linguistique et de son format (notamment HFR/2D/3D) ; que pour l'établissement « OMNIA REPUBLIQUE » (7 salles) classé art et essai à Rouen, l'entente de programmation NORD OUEST EXPLOITATION CINEMAS s'engage à ne pas réaliser de multidiffusion sauf à de rares exceptions liées à des contraintes techniques dans la limite de 15 séances publiques par an ou à des séances scolaires nécessitant des capacités de salles importantes ;

Considérant que, pour les établissements de moins de 6 écrans, même si l'entente ne s'estime pas liée aux engagements portant sur la limitation de la diffusion simultanée d'une ou plusieurs œuvres cinématographiques, l'entente de programmation affirme dans sa politique de programmation ne jamais faire de multidiffusion sauf à de rares exceptions liées à des contraintes techniques et dans la limite de 15 séances publiques par an par établissement où à des séances scolaires nécessitant des capacités importantes de salle ;

Considérant que NORD OUEST EXPLOITATION CINEMAS s'engage à consacrer au minimum 45% des séances de ses établissements à la diffusion des films européens et de cinématographies peu diffusées ; que l'entente de programmation NORD OUEST EXPLOITATION CINEMAS s'engage à consacrer 50% des séances des établissements « A L'AFFICHE » (8 salles) à Chaumont, « Mercure » (5 salles) à Elbeuf, « ESPACE CULTUREL FRANCOIS MIL » (1 salle) à Canteleu, « CINEMA THEATRE TRIANON » (1 salle) à Verneuil-sur-Avre, « L'AMBIANCE » (1 salle) à Senonches, « NORMANDY » (1 salle) à Neufchâtel-en-Bray, « CINEMA DE CASINO » (1 salle) à Villers-sur-Mer, « PARIS » (1 salle) à Caudebec-en-Caux, « LE CERCLE » (1 salle) à Orbey, « CINEMA HENRI JEANSON » (1 salle) à Honfleur, « CASINO DE BOURBONNE » (1 salle) à Bourbonne-les-Bains, « THEATRE MONTDORY » (1 salle) à Barentin, « LE REX ANAIS AUBERT » (1salle) à Veules-les-Roses, « ESPACE JEAN BAUCHET » (1salle) à Forges-les-Eaux, « ESPACE TREFLE » (1salle) à Ungersheim, « LE GRAND LARGE » à Fécamp, « L'AMBIANCE » à Senonches, « CINEMA THEATRE TRIANON » à Verneuil-sur-Avre, « NORMANDY » à Neufchâtel-en-Bray, « COLOMBIER » à Port-Jérôme sur Seine, « Paris » à Caudebec-en-Caux, « CENTRE CULTUREL JULIOBONA » à Lillebonne, à la diffusion de film européens et de cinématographies peu diffusées; que l'entente de programmation s'engage à consacrer 60% des séances aux films européens et de cinématographies peu diffusées dans les établissements « CASINO » (1salle) à Houlgate et « LES ARCADES » (2 salles) à Val-de-Reuil, ainsi que 80% de la programmation de l'« OMNIA REPUBLIQUE » (7 salles) à Rouen ;

Considérant qu'afin d'œuvrer pour la diffusion d'une large diversité de films européens et de cinématographies peu diffusées, NORD OUEST EXPLOITATION CINEMAS s'engage à programmer 4 films qui seraient programmés dans moins de 80 établissements lors de leur sortie nationale dans l'établissement de Chaumont, 2 films dans l'établissement de Palaiseau, 25 dans l'établissement « OMNIA REPUBLIQUE » de Rouen et 1 film dans les établissements de Elbeuf, Fécamp, Crépy-en-Valois, Guebwiller, Altkirch et Yvetot ;

Considérant que l'importance du contrat de programmation entre le distributeur et l'exploitant a été réaffirmée dans le cadre de l'accord sur les engagements de programmation et les engagements de diffusion signés par les organisations professionnelles le 13 mai 2016 ; que l'entente de programmation NORD OUEST EXPLOITATION CINEMAS s'engage donc à souscrire un contrat vis-à-vis des distributeurs au plus tard deux semaines en amont de la sortie nationale pour les films européens et de cinématographie peu diffusées sortie sur plus de 25 copies en France lors de leur sortie nationale ; que sera garanti un plancher de 14 séances sur deux semaines (sauf en cas de circulation) dans les établissements de Chaumont, Palaiseau, Rouen, Fécamp, Crépy-en-Valois, Guebwiller, Altkirch, Elbeuf, Yvetot ; que sera garanti un plancher de 10 séances sur deux semaines (sauf en cas de circulation) aux Andelys, à Port-Jérôme-sur-Seine et à Val-de-Reuil ; que sera garanti un plancher de 7

séances sur deux semaines (sauf en cas de circulation) dans les établissements de L'Aigle, Verneuil-sur-Avre, Senonches, Houlgate, Villers-sur-Mer, Caudebec-en-Caux, Honfleur, Bourbonne-les-Bains, Veules-les-Roses ; que sera garanti un plancher de 5 séances sur deux semaines (sauf en cas de circulation) à Neufchâtel-en-Bray, Lillebonne et Orbey ; que sera garanti un plancher d'une séance sur deux semaines (sauf en cas de circulation) dans les établissements de Forges-les-Eaux, Canteleu, Maromme, Ungersheim et Muntzenheim ; que, en cas de partage de copies, le plancher sera ajusté au prorata de la mise à disposition de la copie par enseigne ;

Considérant qu'au regard du pluralisme dans le secteur de la distribution, les engagements détaillés dans le tableau 3 « engagements portant sur le pluralisme dans la distribution » - annexe 1, correspondent aux exigences des dispositions du code du cinéma et de l'image animée et du cadre formel issu de l'accord signé par les organisations professionnelles, le 13 mai 2015 relatif aux engagements de programmation et aux engagements de diffusion.

Décide :

#### **Article 1er**

Les engagements de programmation souscrits par l'entente de programmation NORD OUEST EXPLOITATION CINEMAS et joints en annexe 1 sont homologués. Ils prennent effet immédiatement jusqu'au 31 décembre 2018.

#### **Article 2**

L'agrément est délivré à l'entente de programmation NORD OUEST EXPLOITATION CINEMAS pour les établissements mentionnés en annexe 2 et pour les années 2016, 2017 et 2018.

Fait à Paris, le 21 février 2017

## Annexe 1

# Engagements de programmation pour les établissements programmés par l'entente de programmation NORD OUEST EXPLOITATION CINEMAS

### 1 – Engagement portant sur la limitation de la diffusion simultanée d'une ou plusieurs œuvres cinématographiques au sein des établissements de 6 écrans et plus

L'entente de programmation NORD OUEST EXPLOITATION CINEMAS s'engage à ce que la multidiffusion d'un film ou de plusieurs films ne puisse se faire sans l'(les) accord(s) préalable(s) du (des) distributeur(s) concerné(s). Il en est de même pour la déprogrammation d'un film qui n'est pas autorisée, en cours d'exploitation, sans l'accord préalable du distributeur concerné

L'établissement « L'AFFICHE » à Chaumont, composé de 8 écrans, s'engage à consacrer au maximum 2 écrans à un seul film multidiffusé, ainsi qu'un maximum de 4, à plusieurs films multidiffusés.

L'établissement « OMNIA REPUBLIQUE » à Rouen s'engage à ne pas réaliser de multidiffusion sauf à de rares exceptions liées à des contraintes techniques dans la limite de 15 séances publique par an ou à des séances scolaires nécessitant des capacités de salles importantes.

### 2 – Engagement portant sur la diffusion des films européens et des cinématographies peu diffusées

L'entente de programmation NORD OUEST EXPLOITATION CINEMAS s'engage à faire les meilleurs efforts pour la diffusion, en films et en séances, des films européens et des cinématographies peu diffusées sortie dans moins de 80 établissement en France lors de leur sortie nationale dans 9 établissements et pour chacun de ces films en sortie nationale sur plus de 25 copies l'entente s'engage à un plancher de séances garanties sur une exposition minimale de deux semaines et à établir un contrat vis-à-vis des distributeurs au plus tard deux semaines en amont de la sortie nationale.

Etablissement	Ecrans	Commune	Nb Minimum de films européens et cinématographie peu diffusée sortis entre 0 et 79 copies	Plancher de séances consacré aux films européens et cinématographie peu diffusées sortis entre 0 et 79 copies
A L'AFFICHE	8	Chaumont	4	14
CINEPAL	4	Palaiseau	2	14
OMNIA REPUBLIQUE	7	Rouen	25	14
LE GRAND LARGE	4	Fécamp	1	14
LES TOILES	4	Crépy-en-Valois	1	14
FLORIVAL	3	Guebwiller	1	14
PALACE LUMIERE	4	Altkirch	1	14

MERCURE	5	Elbeuf	1	14
DRAKKAR	4	Yvetot	1	14
L'AIGLON	1	L'Aigle	0	7
PALACE	2	Les Andelys	0	10
CINEMA THEATRE TRIA-NON	1	Verneuil-sur-Avre	0	7
L'AMBIANCE	1	Senonches	0	7
NORMANDY	1	Neufchâtel en Bray	0	5
CASINO	1	Houlgate	0	7
COLOMBIER	3	Port Jérôme sur Seine	0	10
CINEMA DE CASINO	1	Villers-sur-Mer	0	7
PARIS	1	Caudebec-en-Caux	0	7
LES ARCADES	2	Val-de-Reuil	0	10
CENTRE CULTUREL JULIOBONA	1	Lillebonne	0	5
LE CERCLE	1	Orbey	0	5
CINEMA HENRI JEANSON	1	Honfleur	0	7
CASINO DE BOURBONNE	1	Bourbonne-les-Bains	0	7
THEATRE MONTDORY	1	Barentin	0	1
LE REX ANAIS AUBERT	1	Veules-les-Roses	0	7
ESPACE JEAN BAUCHET	1	Forges-les-Eaux	0	1
ESPACE CULTUREL FRANCOIS MITTERAND	1	Canteleu	0	1
ESPACE CULTUREL BEAUMARCHAIS	1	Maromme	0	1
ESPACE LE TREFLE	1	Ungersheim	0	1
ESPACE RIED BRUN	1	Muntzenheim	0	1

### 3 – Engagement portant sur le pluralisme dans la distribution

NORD OUEST EXPLOITATION CINEMAS s'engage à faire les meilleurs efforts afin de garantir le pluralisme de la diversité des acteurs de la distribution.

Enseigne	Ecrans	Commune	Nombre de films distribués par des distributeurs réalisant moins de 2 millions d'entrées sur la période 2013-2015	Nombre de films distribués par des distributeurs réalisant moins de 700 000 entrées sur la période 2013-2015
A L'AFFICHE	8	Chaumont	50	40
CINEPAL	4	Palaiseau	35	30
OMNIA REPUBLIQUE	7	Rouen	150	100

LE GRAND LARGE	4	Fécamp	50	40
LES TOILES	4	Crépy-en-Valois	30	25
FLORIVAL	3	Guebwiller	40	35
PALACE LUMIERE	4	Altkirch	50	40
MERCURE	5	Elbeuf	50	40
DRAKKAR	4	Yvetot	50	40
L'AIGLON	1	L'Aigle	30	20
PALACE	2	Les Andelys	40	30
CINEMA THEATRE TRIANON	1	Verneuil-sur-Avre	40	30
L'AMBIANCE	1	Senonches	30	20
NORMANDY	1	Neufchâtel en Bray	25	20
CASINO	1	Houlegate	50	40
COLOMBIER	3	Port Jérôme sur Seine	30	20
CINEMA DE CASINO	1	Villers-sur-Mer	15	10
PARIS	1	Caudebec-en-Caux	30	20
LES ARCADES	2	Val-de-Reuil	40	30
CENTRECULTUREL JULIOBONA	1	Lillebonne	5	2
LE CERCLE	1	Orbey	25	20
CINEMA HENRI JEANSON	1	Honfleur	15	10
CASINO DE BOURBONNE	1	Bourbonne-les-Bains	25	20
THEATRE MONTDORY	1	Barentin	20	15
LE REX ANAIS AUBERT	1	Veules-les-Roses	20	15
ESPACE JEAN BAUCHET	1	Forges-les-Eaux	10	5
ESPACE CULTUREL FRANCOIS MITTERAND	1	Canteleu	10	5
ESPACE CULTUREL BEAUMARCHAIS	1	Maromme	1	1
ESPACE LE TREFLE	1	Ungersheim	1	1
ESPACE RIED BRUN	1	Muntzenheim	1	1

## Annexe 2

### Etablissements programmés par l'entente de programmation NORD OUEST EXPLOITATION CINEMAS

Etablissement	Ecrans	Commune
A L'AFFICHE	8	Chaumont
CINEPAL	4	Palaiseau
OMNIA REPUBLIQUE	7	Rouen
LE GRAND LARGE	4	Fécamp
LES TOILES	4	Crépy-en-Valois
FLORIVAL	3	Guebwiller
PALACE LUMIERE	4	Altkirch
MERCURE	5	Elbeuf
DRAKKAR	4	Yvetot
L'AIGLON	1	L'Aigle
PALACE	2	Les Andelys
CINEMA THEATRE TRIANON	1	Verneuil-sur-Avre
L'AMBIANCE	1	Senonches
NORMANDY	1	Neufchâtel en Bray
CASINO	1	Houlgate
COLOMBIER	3	Port Jérôme sur Seine
CINEMA DE CASINO	1	Villers-sur-Mer
PARIS	1	Caudebec-en-Caux
LES ARCADES	2	Val-de-Reuil
CENTRE CULTUREL JULIBONA	1	Lillebonne
LE CERCLE	1	Orbey
CINEMA HENRI JEANSON	1	Honfleur
CASINO DE BOURBONNE	1	Bourbonne-les-Bains
THEATRE MONTDORY	1	Barentin
LE REX ANAIS AUBERT	1	Veules-les-Roses
ESPACE JEAN BAUCHET	1	Forges-les-Eaux
ESPACE CULTUREL FRANCOIS MITTERAND	1	Canteleu
ESPACE CULTUREL BEAUMARCHAIS	1	Maromme
ESPACE LE TREFLE	1	Ungersheim
ESPACE RIED BRUN	1	Muntzenheim